



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 01/02/2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Opération de contrôle des pêches à Port-en-Bessin

La pêche à la coquille saint-Jacques en baie de Seine obéit à une réglementation stricte avec notamment des licences, des quotas de pêche ainsi que des zones de pêches bien définies.

Dans ce cadre, une opération de contrôle, impliquant la DDTM ainsi que la gendarmerie départementale a eu lieu le 1er février à Port-en-Bessin. A l'issue de ce contrôle, il est apparu que plusieurs navires n'avaient pas respecté cet encadrement réglementaire et notamment les conditions sanitaires liées à l'exploitation du gisement de coquilles saint-Jacques de la baie de Seine.

Les cargaisons ont été saisies puis détruites. Les contrevenants, au nombre de 8, encourent les sanctions suivantes :

- des sanctions administratives (suspension, retrait de licence, amendes) ,
- des sanctions judiciaires (amendes pouvant aller jusqu'à 22 500€),
- la saisie du navire.

Personnes à contacter pour plus d'informations :

Pierre- Michel Bon-Gloro, chef du service maritime et littoral :

pierre-michel.bon-gloro@calvados.gouv.fr / 02 31 43 15 91

Contact Presse :

Isabelle Gautié, Chargée de Communication - Tél 02-31-43-16-35 – Mél : isabelle.gautie@calvados.gouv.fr